

# **Assemblée communale du 10 décembre 2009**

Procès-verbal (basé sur enregistrement)

Convocation : - par affiche au pilier public  
- par avis dans la Feuille Officielle  
- par lettre tout ménage, accompagnée du PV de l'assemblée communale du 27 mai 2009, du budget 2010, de la proposition de modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux

Présences : - le Conseil communal : Christian Vorlet, syndic ; Arnold Chassot, vice syndic ; Catherine Chenaux, Sylvie Wider; conseillères communales  
- la secrétaire communale Nicole Barmaverain  
- 10 citoyens

Majorité absolue : 7 le conseil (4 personnes) votant

A 20h00, Christian Vorlet, syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la cordiale bienvenue aux citoyen-ne-s présent-e-s. Il remercie les personnes présentes de consacrer leur soirée à l'assemblée et salue particulièrement Monsieur Samuel Vorlet qui a été invité à l'assemblée car il a obtenu sa majorité le 23 septembre dernier. M. Samuel Vorlet se présente en quelques mots. Christian Vorlet constate que l'assemblée a été convoquée selon la loi sur les communes, c'est-à-dire par une affiche au pilier public, une annonce dans la F.O. du 20 novembre 2009 et une lettre tout ménage; les citoyen-ne-s n'ayant pas de remarque quant à la convocation et au tractanda, il déclare l'assemblée ouverte; elle peut valablement délibérer. Les délibérations sont enregistrées afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Se sont excusés : M. Vincent Stucky, Mme Elisabeth Stucky, Mme Isabelle Chassot, M. Michel Hirt, Mme Anne-Marie Hirt, M. Yann Hartmann, Mlle Léa Hartmann, M. Laurent Wider, Mme Alberta Progin

Deux scrutateurs sont désignés : M. Charles Chenaux et Samuel Vorlet

## **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2009**

Les citoyen-ne-s l'ont reçu avec la convocation.  
Aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est considéré comme approuvé.  
Le syndic remercie la secrétaire, pour sa rédaction.

## **2. Budget 2010**

### 2.1 Budget de fonctionnement

Une récapitulation du budget de fonctionnement a été distribuée aux citoyen-ne-s avec la convocation et un exemplaire complet était à disposition au secrétariat communal. Des exemplaires complets sont distribués aux citoyen-ne-s présent-e-s à l'assemblée.

En introduction, Christian Vorlet annonce que le budget de fonctionnement proposé pour l'année 2010 montre un excédent de charges de CHF 14'279.65, ce qui représente 2,3 % du montant total des produits, donc inférieur aux 5 % autorisés par la loi.

Nous continuons à gérer au mieux la commune en appliquant une gestion saine et sévère et nous essayons de limiter les dépenses au strict nécessaire.

Le budget 2010 est vraiment similaire au budget 2009. Il nécessite donc très peu de commentaire. Le problème reste toutefois l'augmentation constante des charges liées.

Le total des charges budgétisées se monte à CHF 623'024.10 contre CHF 638'374.60 au budget 2009, soit 2,5 % de baisse. Comme mentionné précédemment, cette augmentation provient essentiellement des charges liées. Pour mémoire, on entend par charges liées, les dépenses dont nous ne pouvons influencer le montant; principalement celles du canton.

Les produits s'élèvent à CHF 608'744.45 au budget 2010 contre CHF 622'615.45 au budget 2009, soit une baisse de 2.2 % par rapport à l'année précédente.

Christian Vorlet commente ensuite les différents chapitres du budget.

Le Conseil communal arrête le budget 2010 avec un déficit de Fr. 14'279.65 ainsi que le budget d'investissement avec un excédant de charges de Fr. 30'865.60.

#### **Questions :**

Il n'y a pas de questions particulières.

#### **Rapport de la commission financière**

L'assemblée n'ayant pas de questions concernant le budget de fonctionnement 2010, Christian Vorlet passe la parole à M. Klaus Hartmann, membre de la commission financière, qui propose à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2010.

L'assemblée passe au vote. Les membres du conseil communal ont le droit de voter.

Le budget de fonctionnement 2010 est soumis au vote de l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité, 14 votants.

#### 2.2 Budget d'investissements 2010

M. Christian Vorlet fait part à l'assemblée qu'il n'y a aucun nouvel investissement pour 2010 et passe les différents chapitres en revue.

#### **Questions :**

Il n'y a aucune question.

#### **Rapport de la commission financière**

L'assemblée n'ayant pas de questions concernant le budget d'investissements 2010, Christian

Vorlet passe la parole à M. Klaus Hartmann, membre de la commission financière, qui propose à l'assemblée d'accepter le budget d'investissements 2010.

La commission financière n'ayant également aucune remarque à formuler, Christian Vorlet propose de passer au vote. Que celles et ceux qui acceptent le budget d'investissements votent à main levée.

L'assemblée passe au vote. Les membres du conseil communal ont le droit de voter.

Le budget d'investissements 2010 est soumis au vote de l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité, 14 votants.

### **3. Dissolution de l'Association de communes pour la promotion des activités culturelles « Coriolis Promotion »**

Christian passe la parole à Catherine Chenux. Elle nous informe que l'association existe depuis 2002 et notre commune en fait partie depuis sa création. Cette association joue un rôle important dans la promotion touristique et économique de notre région. Ceci est la raison pour laquelle lorsque l'Agglo nous a proposé un partenariat, le conseil communal a accepté. L'Agglo ayant vu le jour, cette dernière va reprendre les tâches exercées par l'association de communes Coriolis Promotion après la dissolution de celle-ci. Cette dissolution doit se dérouler conformément à la procédure fixée par les statuts de Coriolis ainsi que la loi sur les communes. L'assemblée des délégués de Coriolis Promotion a décidé, le 4 novembre dernier, de sa dissolution avec effet au 31 décembre 2009. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le comité de l'Agglo gèrera la promotion des activités culturelles. Le conseil communal propose donc d'accepter la dissolution de l'association de communes Coriolis Promotion.

M. Charles Chenux demande quelles sont les répercussions financières de cela. Christian Vorlet indique que nous ne sommes plus liés par les CHF 20.- par habitant, voté à l'époque. Par contre, il est possible de procéder à un versement à bien plaisir. Toutefois, un montant de CHF 15.- par habitant sera versé.

La dissolution est acceptée à l'unanimité, 14 votants.

### **4. Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux**

Mme Catherine Chenux prend la parole et indique que le 30 septembre 2009, lors de l'assemblée des délégués des communes membres de l'Association, ces derniers ont approuvés la modification des statuts. Ces modifications ont été rendues nécessaires par l'introduction de nouvelles lois survenues ces dernières années. La nouvelle loi sur les communes indique, à l'article 20, que les contrôleurs de comptes sont remplacés par l'organe de révision. A l'article 39, les dépenses supérieures à 5 millions sont soumises au référendum facultatif tandis que les dépenses supérieures à 10 millions sont soumises, quant à elles, au référendum obligatoire. Ceci découle également de la nouvelle loi sur les communes. La nouvelle loi sur l'aide et les soins à domicile indique à l'article 36 bis : la charge financière de l'indemnité forfaitaire est prise en charge par les communes membres et est répartie, entre elles, selon la clé de répartition suivante ; 50 % selon la population légale de chaque commune et 50 % selon la population légale, pondérée par le coefficient de la capacité financière de la commune.

En fin, il est proposé de réduire le délai de convocation, de 30 à 20 jours, pour ce qui est des assemblées des délégués.

En conséquence, le conseil communal vous demande d'approuver l'introduction de l'article 36 bis ainsi que les autres modifications apportées aux statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les soins médico-sociaux.

L'assemblée n'ayant aucune question, nous passons au vote.

L'article 36 bis ainsi que les autres modifications apportées aux statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les soins médico-sociaux sont acceptées à l'unanimité, 14 votants.

## 5. Divers

M. Christian Vorlet reprend la parole et informe l'assemblée que Mme Isabelle Chassot a donné sa démission de son poste de conductrice du bus scolaire. Elle cessera son activité à la fin de l'année scolaire en cours. Il profite de l'occasion de la remercier pour les 11 années passées à faire ce travail et avise l'assemblée que la commune est à la recherche d'une personne disposée à conduire le bus. Le taux d'activité est encore à définir car Mme Brigitte Barras occupe également ce poste à temps partiel. Toute personne intéressée peut prendre contact avec M. Vincent Stucky.

Christian passe la parole à l'assemblée et demande si quelqu'un a une question.

M. Bruno Stucky fait remarquer qu'à l'entrée du village, il y a un ancien pot de fleurs plus très beau et un « enfant en bois » passablement abîmé. Il propose que l'on remette quelque chose d'un peu plus joli.

Mme Fanny Kessler informe quant à elle l'assemblée qu'elle serait disposée à organiser un atelier peinture avec les enfants afin de remettre tous ces objets en état.

M. Charles Chenu avise l'assemblée que plusieurs camions, se trompant de route, se retrouvent devant son habitation et qu'il leur est ensuite difficile de tourner. Il demande s'il serait possible de mettre un panneau « impasse » afin d'éviter ce genre de désagréments. L'idéal serait de mettre ce panneau près de la maison de la famille Chassot. M. Christian Vorlet précise que nous allons regarder cela.

L'assemblée n'a pas d'autre remarque ou question, M. Christian Vorlet reprend la parole et informe qu'un cadeau va être remis à M. Samuel Vorlet, cadeau remis comme de coutume aux citoyens ayant atteint leur majorité. Un autre cadeau est remis à Mme Fanny Kessler, ancienne secrétaire communale. M. Christian Vorlet la remercie pour les 5 ans passées au sein de l'administration communale et comprend aisément qu'ayant passé un master en économie, son ambition est maintenant de trouver un poste correspondant mieux à ses compétences. Elle prend la parole pour remercier l'ensemble du conseil et saluer leur travail.

Le syndic remercie tous les employés communaux ainsi que les différents membres du conseil.

Il souhaite à l'assemblée un joyeux Noël et transmet tous ses vœux pour 2010. Il invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Il clôt l'assemblée à 21h05.

la secrétaire :

Nicole Barmaverain

le syndic :

Christian Vorlet

Approuvé par l'assemblée communale du .....